

**PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 7 novembre 2016**

L'an deux mille seize, le sept novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lentillac du Causse se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Mme Françoise LAPERGUE, maire.

Date de convocation : 2 novembre 2016

Présents : Jean-Louis DELPECH, Françoise LAPERGUE, Marc RICHARD, Christian ROUQUIE, Jean-Luc GARDOU, Marc GOUAULT, Sébastien BLANC, Marie-Hélène DELTEIL, Michèle CLARY

Absents :, Gabriela PFEIFLE, Charles MOULY (Pouvoir)

Secrétaire de séance : Marie-Hélène DELTEIL

Madame Le Maire demande aux conseillers s'ils approuvent le compte-rendu du Conseil Municipal précédent, remis à chacun. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire constate que l'ensemble des membres du Conseil Municipal est présent ou représenté et que ce dernier peut valablement délibérer, puis Madame le Maire aborde l'ordre du jour suivant :

- 1) Modification des statuts du SIAEP
- 2) Avancement des travaux dans la salle du Conseil
- 3) Présentation du Site internet de Lentillac
- 4) Lavoir : avenir des travaux
- 5) Projet d'aménagement du Bourg
- 6) Compte rendu de la DDT pour l'aménagement tout handicapé
- 7) Questions diverses

Délibération n°07.11.2016/01

Modification des statuts du SIAEP

Mme le Maire donne lecture à l'assemblée de la lettre de Mr le Président du SIAEP de la Pescalerie relative à la modification de l'article 3 de l'arrêté préfectoral en date du 20 mars 1969 fixant la composition du Comité Syndical. Il convient de valider cette modification et de fixer la représentation des communes par 1 membre titulaire et 1 membre suppléant.

Considérant les difficultés d'atteindre le quorum lors des séances du Conseil Syndical, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la modification de l'article 3 de l'arrêté préfectoral en date du 30/03/1969 fixant la composition Syndical et désigne

Mr Marc Richard titulaire et Mr Jean-Louis Delpech suppléant.

Le conseil approuve à l'unanimité et charge Mme le Maire de transmettre la délibération à Mr le Président du SIAEP de la Pescalerie.

Avancement des travaux dans la salle du Conseil :

Les travaux d'électricité sont maintenant réalisés. Mme le Maire propose de se réunir en fin de semaine afin de déplacer les armoires pour que les peintres puissent travailler.

Présentation du site internet de la commune de Lentillac :

Le site est maintenant prêt et il sera mis en ligne juste après la formation qui est prévue le lundi 14/11 toute la journée. Cette formation servira à apprendre comment alimenter et modifier le site. La secrétaire y participera et cette formation est ouverte aux élus. Mme le Maire rappelle aux élus qu'il faut des informations et des photos tout au long de l'année, pour pouvoir alimenter le site.

Il sera visible en consultant : <http://www.Lentillac-du-causse.fr>

L'ancien site sera retiré du web.

Lavoir : avenir des travaux

Nous avons reçu des réponses négatives pour les différentes subventions demandées. Notre projet ne rentrant pas dans la liste des édifices publics d'architecture traditionnelle présentant des qualités remarquables

Projet d'aménagement du bourg :

Nous avons recontacté le SDAIL afin de faire avancer l'étude de ce projet. Mr Barthel Sylvain de la STR de Cahors est chargé de nous aider à réaliser l'étude.

Le dossier devra être déposé au plus tard le 15/12/2016.

Programme d'accès handicapé des bâtiments communaux :

Nous avons reçu un représentant de la DDT afin qu'il visite avec nous les bâtiments communaux, et qu'il nous conseille sur les différents points de mise aux normes. Il reste de petites mises à jour à faire notamment devant la salle des fêtes/mairie pour les malvoyants et les malentendants et à l'église pour l'accès de personnes à mobilité réduite. Un compte rendu nous parviendra prochainement et nous devons remplir des cerfa afin de signaler notre mise aux normes et les transmettre en Préfecture.

Ces mises à jour ne devraient pas être trop onéreuses.

Délibération n°07.11.2016/02

Chauffage de l'église :

Mme le Maire propose un système de chauffage moins onéreux que les radiants du devis de Mr Vallée. Ce système électrique sous forme de parasol a une puissance de chauffe de 2100 watts et coûte 179€ l'unité. Il faudrait en prévoir 4 afin de les répartir dans l'église.

Ce programme rentrera dans l'opération d'équipement n°22 art 21

Le conseil valide l'achat de ces quatre parasols électriques, à l'unanimité.

Questions diverses

- La grange et le terrain de Mauricette, bordant la 653, auraient des acquéreurs, deux couples, qui désireraient aménager la grange en maison et construire sur la partie en zone constructible.

Conseil municipal de Lentillac du Causse du 7 novembre 2016

- La maison de la famille Balland serait vendue à des Anglais.
- La maison de la famille Cuzange serait également pratiquement vendue.
- La cérémonie du 11/11 sera célébrée le 13/11 après la messe.

L'ordre du jour, comportant deux délibérations, étant épuisé, la séance est levée à 22h45